

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2401

24 octobre 2007

### SOMMAIRE

BDO Compagnie Fiduciaire .....	115239	LGT Trust & Consulting S.A. ....	115248
Birch S.A. ....	115242	Lobo SA .....	115241
Cabot Holding S.A. ....	115243	Made By Dan S.à.r.l. ....	115239
Canvest Corporation .....	115248	Meluna Investments S.à r.l. ....	115244
Chauffage Moderne S.A. ....	115238	Millenium Diamond Services Investments S.A. ....	115242
CVC Capital Partners Group Sàrl .....	115246	Onis Group S.A. ....	115245
CVC Capital Partners Investment Un- derwriting S.à.r.l. ....	115246	Opus Estates S.A. ....	115248
CVC Capital Partners (Luxembourg) Sàrl .....	115246	Opus Estates S.A. ....	115244
Damia Holding S.A. ....	115237	Opus Estates S.A. ....	115247
Dufrais S.A. ....	115238	Paepeweg Holding S.A. ....	115225
ECIP Italia Sàrl .....	115210	Pesa S.A. ....	115247
Financière Transports et Organisations S.A. ....	115224	Public Safety Luxembourg, S.à r.l. ....	115243
Friedhaff S.A. ....	115240	Quinlan Private CE Commercial Client Holdings S.à r.l. ....	115219
Galata S.A. ....	115245	Rietschaar S.A. ....	115244
Hidega S.A. ....	115242	Rominvest (Luxembourg) S.à r.l. ....	115202
ICAP Luxembourg Holdings (No.1) S.à.r.l. .....	115247	R.v.S. Services S.A. ....	115243
ICAP Luxembourg Holdings (No.2) S.à.r.l. .....	115245	School S. à r.l. ....	115229
INnet Luxembourg S.A., en abrégé INnet .....	115241	Seton House Luxembourg, S.à r.l. ....	115247
		Sierra Investments (Luxembourg) 1 S.à r.l. .....	115240
		Sopagro S.A. ....	115245

**Rominvest (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.929.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fourth of September.

Before, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. CURZON CAPITAL PCC LIMITED - ROMANIAN GEARED GROWTH CELL, a company incorporated under the laws of the State of Guernsey, having its registered office at Frances House, Sir William Place, St. Peter Port, Guernsey GY1 4HQ, registered with the Guernsey company registry under number 43271;

here represented by Olivier Too, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey on 31 August 2007; and

2. William Frederick Chancellor Graham, Investment Banker, with professional address at E11 Montevetro, 100 Battersea Church Road, London SW11 3YJ;

here represented by Olivier Too, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in London on 29 August 2007.

Said proxies, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of ROMINVEST (LUXEMBOURG) S.à r.l. (the Company).

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm or other entity in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant to or for the benefit of subsidiaries and/or affiliates of the Company any assistance, loan, advance or guarantee;

The Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;

The Company may borrow from subsidiaries and/or affiliates and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros), represented by 100 (one hundred) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euros) per share each.

**Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of shares.** The transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

#### **Art. 12. Management.**

12.1 The Company is administered by a Board of Managers composed of at least one A Manager and one B Manager, appointed by the General Meeting of Shareholders. The Shareholders shall approve the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers. The managers need not to be shareholders. The General Meeting of Shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace any one of the managers.

12.2 The Board of Managers may appoint from among its members a Chairman. It may further appoint a Secretary, either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Chairman, if any, will preside at all meetings of the shareholders and of the Board of Managers. In his absence, the general meeting of the shareholders or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

12.3 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by at least one A Manager and one B Manager.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held only in Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

12.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax, telegram or telex another manager as his or her proxy, such appointment being made in Luxembourg.

Any manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

12.5 Any manager, other than a manager who is physically present in the UK, may participate in any meeting of the Board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

12.6 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented, under the condition however that at least two managers are present at the meeting.

12.7 Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting, provided that no resolution will be effective if signed by a manager present in the UK. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

12.8 In dealing with third parties, the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this Article 8 shall be complied with.

12.9 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of the shareholder(s) fall within the scope of the competence of the Board of Managers.

12.10 The Company shall be bound towards third parties by the joint signature of a class A Manager and a class B Manager or by the joint signature of two class A Managers. The Company shall also be bound by the joint signatures or

single signature - as the case may be - of any person(s) to whom such signatory power has been granted in accordance with the above, but only within the limits of such power.

12.11 The Board of Managers may appoint from among its members one or several general managers who may be granted the powers to bind the company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested with the Board of Managers.

12.12 The Board of Managers may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

12.13 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman, the Secretary or any A Manager and B Manager acting jointly. Any proxies will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by the Secretary.

12.14 The Board of Managers may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

12.15 The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

**Art. 13. Liability of the managers.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14. Appointment of a secretary.** A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of the shareholders of the Company (the Secretary).

The Secretary, who may or may not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the meetings of the shareholders, and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the meetings of the shareholders and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority, which shall be provided only by the Board of Managers, to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

**Art. 15. General meetings of the shareholders.** An annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

**Art. 16. Shareholders' voting rights, quorum and majority.** Each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 17. Financial year.** The Company's accounting year begins on January first and ends on December thirty-first of each year.

**Art. 18. Financial statements.** Each year, with reference to the thirty-first of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19. Appropriation of profits, reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s)

commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 20. Liquidation.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 21. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**Art. 22. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All shares have been subscribed as follows:

	Shares
CURZON CAPITAL PCC LIMITED - ROMANIA GEARED GROWTH CELL, prenamed and . . . . .	99
William Frederick Chancellor Graham, prenamed: . . . . .	1
Total: . . . . .	100

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) is at the free disposal of the Company evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2008.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand one hundred (2,100.-) euro.

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. The shareholders of the Company resolve to determine the number of managers at three, constituting therefore a Board of Managers.

2. The shareholders of the Company resolve to appoint the following three managers for an unlimited period:

As Class A manager:

a) Dr. Katrina Tarizzo, company director, born in Leeds (United Kingdom), on 6 November 1962, with business address at 39 Abbey Gardens, St John's Wood, London NW8 9AS, United Kingdom;

b) Mr Xavier Pauwels, private employee, born in Brussels (Belgium), on 21 December 1971, with business address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

As Class B manager:

c) Mrs Marie-Hélène Claude, private employee, born in Saint-Mard (Belgium), on 11 May 1961, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

3. The shareholders of the Company resolve to set the registered office of the Company at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le quatre septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. CURZON CAPITAL PCC LIMITED - ROMANIA GEARED GROWTH CELL, une société de droit de l'état du Guernsey, avec siège social à Frances House, Sir William Place, St. Peter Port, Guernsey GY1 4HQ, enregistrée auprès du registre des sociétés du Guernsey sous le numéro 43271;

ici représenté par Olivier Too, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernsey, le 31 août 2007; et

2. William Frederick Chancellor Graham, Banquier, ayant son adresse professionnelle à E11 Montevetro, 100 Battersea Church Road, London SW11 3YJ;

ici représenté par Olivier Too, avocat, résidant à Luxembourg, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 29 août 2007.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le(s) mandataire(s) des parties comparantes et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup> . Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de ROMINVEST (LUXEMBOURG) S.à r.l. (ci-après, la Société).

**Art. 2. Objet social.** L'objet social de la Société est de réaliser toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des ces participations;

La Société peut utiliser ses fonds pour créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et brevets de toute origine; la Société peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissements, souscription, prise ferme ou option, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; elle peut également accorder à des filiales et/ou aux sociétés appartenant au même groupe que la Société tous concours, prêt, avance ou garantie;

La Société peut prendre toutes mesures et exercer toutes opérations, en ce compris et de manière non exhaustive, toutes transactions financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de l'objet social;

La Société peut emprunter de ses filiales et/ou de sociétés du groupe et/ou de toute autre personnes ou entités sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de Gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale EUR 125,- (cent vingt-cinq Euros) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

**Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9. Transfert de parts sociales.** La cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

**Art. 10. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

**Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12. Gérance.**

12.1 La Société est administrée par un Conseil de Gérance composé d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B nommés par l'Assemblée Générale des Associés. Les Associés décident également de leur rémunération et des modalités de désignation de chacun des gérants. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. L'Assemblée Générale des Associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

12.2 Le Conseil de Gérance peut élire un Président parmi ses membres. Il peut désigner par la suite un Secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Président, si élu, présidera toute Assemblée Générale des Associés et toutes réunions du Conseil de Gérance. En son absence, l'Assemblée Générale des Associés, respectivement le Conseil de Gérance choisira une autre personne en tant que président pro tempore par voie de vote à la majorité des membres présents ou représentés.

12.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou, à son défaut, par au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement être tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions auront lieu aux adresse, jour et heure indiqués dans la convocation. Les réunions ne pourront avoir lieu qu'au Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps spécifiés dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

12.4 Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire, une telle nomination devant avoir lieu au Luxembourg.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

12.5 Tout gérant n'étant pas physiquement présent au Royaume-Uni, peut participer à la réunion du conseil de Gérance par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

12.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, à condition toutefois qu'au moins deux gérants soient présents à la réunion.

12.7 Les résolutions prises de manière circulaire signées par l'ensemble des gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue, à condition toutefois qu'aucune résolution ne produise des effets si elle est signée par un gérant présent au Royaume-Uni. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

12.8 Vis-à-vis des tiers, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

12.9 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'Assemblée Générale des Associés sont de la compétence du gérant, on en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de Gérance.

12.10 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B, ou par la signature conjointe de deux gérants de classe A. La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle (selon le cas) de toute personne ayant reçu un tel pouvoir de signature conformément aux précédentes, mais uniquement dans les limites dudit pouvoir.

12.11 Le Conseil de Gérance peut élire parmi ses membres un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

12.12 Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut sous déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en existe une), la durée du mandat ainsi que toute autre condition du mandat.

12.13 Les délibérations du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le Président, le Secrétaire ou tout gérant de classe A et gérant de classe B agissant conjointement. Toutes procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par le Secrétaire.

12.14 Le Conseil de Gérance peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs désigner des mandataires spéciaux pour des transactions déterminées et révoquer de tels mandataires à tout moment.

12.15 La Société sera gérée à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront, en général, posés à ou à partir de Luxembourg.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14. Nomination d'un secrétaire.** Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'Assemblée Générale des Associés de la Société (le Secrétaire).

Le Secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, de l'Assemblée Générale des Associés et de garder les procès-verbaux et les minutes du Conseil de Gérance et de l'Assemblée Générale des Associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité, qui lui sera donnée exclusivement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

**Art. 15. Assemblées générale des associés.** Une assemblée générale annuelle des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

**Art. 16. Droits de vote des associés, quorum et majorité.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 17. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18. Comptes annuels.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 19. Distribution des bénéfices, réserves.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de Gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 20. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 21. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.



**Art. 22. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

*Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par:

	Parts sociales
CURZON CAPITAL PCC LIMITED - ROMANIA GEARED GROWTH CELL, susmentionné et . . . . .	99
William Graham, susmentionné . . . . .	1
Total: . . . . .	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Le certificat d'évaluation et la confirmation des associés, après signature ne varient par le mandataire des parties comparantes, et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte et seront soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Dispositions Transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement deux mille cent (2.100,-) euros.

*Assemblée générale constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés précités représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Les associés décident de composer le Conseil de Gérance par trois gérants.
2. Les associés nomment les trois (3) personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée illimitée:

En tant que gérant de classe A:

a) Dr. Katrina Tarizzo, directeur de la Société, née à Leeds (Royaume-Uni), le 6 novembre 1962, résidant professionnellement au 39 Abbey Gardens, St John's Wood, Londres NW8 9AS, Royaume-Uni;

b) Monsieur Xavier Pauwels, employé privé, né à Bruxelles (Belgique), le 21 décembre 1971, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

En tant que gérant de classe B:

c) Mme Marie-Hélène Claude, employée dans le secteur privé, née à Saint-Mard (en Belgique), le 11 mai 1961, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Too, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, LAC/2007/26010. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007115347/5770/432.

(070131816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

**ECIP Italia Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 131.739.

---

**STATUTES**

In the year two thousand seven, on eighth August.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

(1) EURAZEO CO-INVESTMENT PARTNERS S.C.A., SICAR, a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualifying as risk capital investment company (société d'investissement en capital à risque) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, whose registered office is at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 116.189,

here represented by Laure Mersch, lawyer, professionally residing in 20, avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 7 August 2007.

(2) EURAZEO CO-INVESTMENT PARTNERS B S.C.A., SICAR, a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualifying as risk capital investment company (société d'investissement en capital à risque) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, whose registered office is at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 125.545,

here represented by Laure Mersch, lawyer, professionally residing in 20, avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 7 August 2007.

(3) EURAZEO SERVICES LUX S.A., a public limited liability company (société anonyme) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, whose registered office is at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 3.139,

here represented by Laure Mersch, lawyer, professionally residing in 20, avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 7 August 2007.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as thereabove mentioned, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate, whether in Luxembourg or elsewhere or on movable property.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or other debt instruments, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general manner, the Company may grant direct or indirect assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may also give guarantees and grant security interests in favour of any third parties to secure its obligations or obligations of its subsidiaries, affiliated companies or to any other group company. The Company may further mortgage, pledge, transfer and encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination ECIP ITALIA Sàrl.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The registered office may be transferred within the city of Luxembourg by simple decision of the director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

#### **Art. 6. Share capital - Shares.**

##### 6.1 - Subscribed and authorised share capital

The Company's share capital is fixed at Twelve Thousand Five Hundred Euros (12,500.- EUR) represented by Five Thousand (5,000) shares («parts sociales») of Two euros and Fifty cent (2.5 EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

As long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

##### 6.2 - Modification of share capital

The share capital of the Company may be changed at any time by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

##### 6.3 - Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

##### 6.4 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

##### 6.5 - Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

##### 6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register of the Company in accordance with Article 185 of the Law.

#### **Art. 7. Management.**

##### 7.1 - Appointment and removal

7.1.1. The Company is managed by one or more directors (gérants). The director(s) (gérants) need not to be shareholder(s).

7.1.2. If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance).

7.1.3 The directors (gérants) are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.1.4. In the event a director (gérant) is removed or replaced or in the event a director (gérant) resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the remaining directors (gérants) within the thirty business days to fill such vacancies until the next general shareholders' meeting.

7.1.5. The members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for their services as directors (gérants), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse the directors (gérants) for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.

## 7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

## 7.3 - Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the director(s) (gérants) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the sole signature of any member of the board of directors (conseil de gérance).

The director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

## 7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors (conseil de gérance) and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director.

The board of directors (conseil de gérance) can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all directors (gérants) may act at any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another director (gérant) as his proxy.

Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

## 7.5 - Liability of directors

The director (gérant) or the director(s) (gérants) (as the case may be) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 8. General shareholders' meeting.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting. Its decisions are drawn-up in writing.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 9. Annual general shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last day of the month of June at 4.00 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the bank business day before. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

**Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder.

If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors (conseil de gérance).

**Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.**

11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December.

11.2 - Annual accounts

Each year, the director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200 of the Law.

**Art. 12. Distribution of profits.**

12.2 General Principles

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

12.2 Distribution of interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 12.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the board of directors together with the Shareholders:

- The board of directors shall have exclusive competence to take the initiative to declare an interim dividend and allow the distribution of such interim dividend as it deems appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the board of directors is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and in particular Article 6.3 and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholders.

- In addition, the decision of the board of directors shall be supported by interim financial statements of the Company established maximum 2 (two) months prior to the decision of the board of directors and showing a distributable profit in an amount sufficient to proceed to such interim distribution.

- Finally, the distribution of an interim dividend shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the interim financial statements of the Company. The board of directors shall mandate an independent auditor to review the interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of Article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholders of the dividends which have been distributed to them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five years after the date of the distribution.»

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 14. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Subscription*

The articles of association having thus been established, the party appearing, represented as stated here above, declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	% of share capital
EURAZEO CO-INVESTMENT PARTNERS S.C.A., SICAR . . . . .	3,105	7762.5	62.10
EURAZEO CO-INVESTMENT PARTNERS B S.C.A., SICAR . . . . .	1,395	3,487.5	27.9

EURAZEO SERVICES LUX S.A. ....	500	1,250	10
Total: .....	5,000	12,500	100

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of Twelve Thousand Five Hundred Euros (12,500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,750.-.

#### *Resolutions of the shareholder*

1. The Company will be administered by four directors, appointed for an indefinite period of time:
  - a. Mr Laurent Guérineau, Chairman of the board of directors of EURAZEO MANAGEMENT LUX S.A., born on 3 November 1965 in Challans (France), with professional address at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
  - b. Mr François Pfister, lawyer, born on 25 October 1961 in Uccle (Belgium), with professional address at 20, avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg;
  - c. Mr Christophe Aubut, director of EURAZEO SERVICES LUX S.A., born on 3 November 1965 in Noisy-Le-Sec (France), with professional address at 25, rue Philippe II, L- 2340 Luxembourg; and
  - d. Mr Stef Oostvogels, attorney at law, born in Brussels, Belgium on 21 April 1962, with professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
2. The registered office of the Company shall be established at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le huit août.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

EURAZEO CO-INVESTMENT PARTNERS S.C.A., SICAR, une société en commandite par actions ayant le statut de société d'investissement en capital à risque constituée et existant valablement selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 25, rue Philippe II , L-2340 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.189,

ici représentée par Laure Mersch, avocate, ayant son adresse professionnelle 20 avenue Monterey, en vertu d'une procuration donnée le 7 août 2007.

EURAZEO CO-INVESTMENT PARTNERS B S.C.A., SICAR, une société en commandite par actions ayant le statut de société d'investissement en capital à risque constituée et existant valablement selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 25, rue Philippe II , L-2340 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.545,

ici représentée par Laure Mersch, avocate, ayant son adresse professionnelle 20, avenue Monterey, en vertu d'une procuration donnée le 7 août 2007.

EURAZEO SERVICES LUX S.A., une société anonyme constituée et existant valablement selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 25, rue Philippe II , L-2340 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 3.139,

ici représentée par Laure Mersch, avocate, ayant son adresse professionnelle 20, avenue Monterey, en vertu d'une procuration donnée le 7 août 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant aux sociétés unipersonnelles.

**Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers, à Luxembourg ou ailleurs.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument de dettes qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut également accorder toutes garanties en faveur de tiers afin de garantir ses propres obligations et / ou celles de ses filiales, de sociétés liées ou de toute société du groupe. La Société peut en outre hypothéquer, mettre en gage, ou fournir toute autre forme de sûreté sur tout ou partie de ses actifs.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: ECIP ITALIA Srl.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Le siège social peut-être transféré à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à Douze Mille Cinq Cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cinq mille (5.000) parts sociales d'une valeur nominale de deux euros et cinquante cents (2,5 EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui doivent être établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

#### 6.6 - Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des actionnaires de la Société conformément à l'article 185 de la Loi.

### **Art. 7. Management.**

#### 7.1 - Nomination et révocation

7.1.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas obligatoirement associé(s).

7.1.2. Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

7.1.3 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.1.4. Au cas où un gérant est révoqué ou au cas où un gérant démissionne, décède, part à la retraite ou en cas de toute autre vacance, son successeur sera désigné par les membres restants du conseil de gérance pour pallier le vacant, jusqu'à la prochaine assemblée générale des associés.

7.1.5. Le(s) gérant(s) ne sera/seront pas rémunéré(s) pour leurs services en tant que gérant(s), sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser au (x) gérant (s) les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenu lors de la participation aux réunions du conseil de gérance.

#### 7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

#### 7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toute circonstance et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un des gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et toute autre condition de ce mandat.

#### 7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance en désignant par procuration écrite, télégramme, fax, e-mail ou lettre un autre gérant comme son mandataire.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

#### 7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 8. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés. Ses décisions sont établies par écrit.



En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, indépendamment du nombre de parts sociales détenues. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le dernier jour du mois juin à 16.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle devrait se tenir le jour ouvrable précédent. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

#### **Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.**

##### 11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre.

##### 11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

#### **Art. 12. Distribution des profits.**

##### 12.1 Principe généraux

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

##### 12.2 Distributions de dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où ils sont conformes aux règles de cet article 12.2. et soumises à toute règle s'ajoutant à celles-ci tel que déterminé par le conseil de gérance en accord avec les Associés:

- Le conseil de gérance aura compétence exclusive pour prendre l'initiative de déclarer un dividende intérimaire et autoriser la distribution d'un tel dividende comme il le trouvera approprié et conformément à l'intérêt social de la Société.

- A cet égard, le conseil de gérance est exclusivement compétent pour décider du montant des sommes disponibles pour la distribution et de l'opportunité de cette distribution, basée sur la documentation et les principes contenus dans ces statuts et en particulier l'article 6.3 et sur tout accord pouvant avoir été conclu entre les Associés.

- De plus, la décision du conseil de gérance sera appuyée par des comptes intérimaires de la Société établis au maximum 2 (deux) mois avant la décision du conseil de gérance et faisant apparaître un profit distribuable d'un montant suffisant pour procéder à une telle distribution.

- Finalement, la distribution d'un dividende intérimaire devra être limitée au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît dans les comptes intérimaires de la Société. Le conseil de gérance mandatera un auditeur indépendant afin de revoir les comptes intérimaires et confirmer les sommes disponibles pour distribution.

Dans tous les cas, la distribution d'un dividende intérimaire devra rester soumise aux dispositions de l'article 201 de la Loi, qui prévoit la répétition contre les associés des dividendes qui leur ont été distribués et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la distribution.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 14. Référence à la loi.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription*

Les statuts ainsi établis, la partie comparante, représentée comme dit est, déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant en EUR	% de capital social
EURAZEO CO-INVESTMENT PARTNERS S.C.A., SICAR . . . . .	3.105	7762,5	62.10
EURAZEO CO-INVESTMENT PARTNERS B S.C.A., SICAR . . . . .	1.395	3.487,5	27.9
EURAZEO SERVICES LUX S.A. . . . .	500	1.250	10
Total: . . . . .	5.000	12.500	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.750,-.

#### *Résolution de l'associé*

1. La Société est administrée par quatre gérants, nommés pour une durée indéfinie:

(a) Monsieur Laurent Guérineau, président du conseil d'administration d'EURAZEO MANAGEMENT LUX S.A., né le 3 novembre 1965 à Challans (France), avec adresse professionnelle au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

(b) Monsieur François Pfister, avocat, né à Uccle (Belgique), le 25 octobre 1961, avec adresse professionnelle au 20, avenue Monterey L-2163 Luxembourg;

(c) Monsieur Christophe Aubut, Administrateur délégué d'EURAZEO SERVICES LUX S.A., né à Noisy-Le-Sec (France), le 3 novembre 1965, avec adresse professionnelle au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg; et

(d) Monsieur Stef Oostvogels, avocat, né à Bruxelles (Belgique), le 21 avril 1962, avec adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Mersch, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, LAC/2007/22340. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Frising.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007112740/208/495.

(070129198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

**Quinlan Private CE Commercial Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 131.950.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the tenth of August.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

QUINLAN NOMINEES LIMITED, a private limited company incorporated under the laws of the Republic of Ireland, with registered office at Dublin 4, 8 Raglan Road, Ballsbridge, Ireland,

here represented by Mr Pierre Feltgen, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given on 20 July 2007.

Said power of attorney, signed *ne varietur* by the proxy-holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is incorporated a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

**Art. 2.** The Company's purpose is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in companies or undertakings in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares, and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or undertakings. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries and affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets and shall open bank accounts in its name.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial or financial transactions with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with the Company's purpose.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name QUINLAN PRIVATE CE COMMERCIAL CLIENT HOLDINGS S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is fixed at twenty-five thousand Euro (25,000.- EUR) represented by four hundred fifty (450) class A Shares with a nominal value of fifty Euro (50.- EUR) each and fifty (50) class B shares with a nominal value of fifty Euro (50.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the sole member or by a decision of the members' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles its holder to one vote at ordinary and extraordinary meetings.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a sole member, the Company's shares held by the sole member are freely transferable.

In the case of plurality of members, the shares held by each member may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole member or of one of the members.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The managers need not to be member. The managers are appointed and may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its sole manager.

In case of plurality of managers, the Company will be validly committed towards third parties by the joint signatures of two managers, with necessarily a Category A and a Category B manager.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the board of manager can validly deliberate in the presence of at least a majority of category A manager and one category B manager. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented at the meeting, with necessarily a simple majority in each category of managers.

**Art. 13.** The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

**Art. 14.** The sole member assumes all powers conferred to the general members' meeting.

In case of a plurality of members, each member may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the members owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

If there are not more than twenty-five members, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions, the text of which shall be sent to all shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, telefax or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolutions.

**Art. 15.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 16.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) according to the provisions of a shareholder agreement to be signed by the shareholders and in the absence of such document, in proportion of its/their shareholding (s) in the Company upon the adoption of a resolution of the board of managers proposing the dividend distribution and upon the adoption of a members' resolution deciding the dividend distribution.

**Art. 18.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends before the end of the current financial year, including during the first financial year, under the following conditions.

The manager or the board of managers has to establish an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet be reviewed by an independent auditor at the Company's expenses.

The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sum to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

**Art. 19.** The dissolution and the liquidation of the Company must be decided by an extraordinary members meeting in front of a Luxembourg notary.

The general meeting of members or the sole member, as the case may be, shall appoint one or more liquidators that will carry out the liquidation, shall specify the powers of such liquidator(s) and determine his/their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company, if any, shall be attributed to the members proportionally to the shares they hold.

**Art. 20.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the thirty-first of December 2007.

#### *Subscription - payment*

All five hundred (500) shares with a nominal value of fifty Euro (50.- EUR) each have been subscribed by QUINLAN NOMINEES LIMITED, aforementioned.

All shares have been fully paid in cash, so that the amount of twenty-five thousand Euro (25,000.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Resolutions of the sole member*

The member resolves to:

1. Appoint the following persons as managers:

##### *Category A Managers:*

- Mr Matthew Charles Fleming, accountant, born in Auckland, New Zealand, on October 14th, 1970, residing at 76, St Alban's Park, Sandymount, Dublin 4, Ireland;

- Mr Ronan O'Donoghue, accountant, born in Cork, Ireland, on September 5th, 1971, residing at 34 Edendale Road, Ranelagh, Dublin 6, Ireland;

- Mr Pierre Feltgen, lawyer, born in Luxembourg on October 27th, 1966, with professional address at 12-14, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

##### *Category B Managers:*

- Mr Bruno Bagnouls, Director, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mrs Florence Gerardy, accountant with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1822 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

2. Set the address of the Company at 12-14, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at thousand eight hundred euro.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

QUINLAN NOMINEES LIMITED, une «private limited company», constituée sous le droit de la République d'Irlande ayant son siège social à Dublin 4, 8 Raglan Road, Ballsbridge, Irlande,

ici représentée par Monsieur Pierre Feltgen, avocat à la cour, avec demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 20 juillet 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** L'objet de la Société est l'acquisition de participations dans des sociétés ou entreprises, au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société exercera ses activités en son nom propre, mais dans l'intérêt commun de ses Associés. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, échange, ou tout autre moyen, des actions, parts et autres titres participatifs, obligations, certificat de dépôt et autres dettes et plus généralement, tout titre ou instrument financier émis par une entité publique ou privée. Elle peut participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou tout autre droit de propriété intellectuelle de n'importe quelle nature et origine.

La Société peut emprunter sous toutes les formes, excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre, par voie de placement privé seulement, des bons, des obligations et tout autre instrument de dettes. La Société peut prêter des fonds, y compris les fonds provenant d'un emprunt et/ou de l'émission d'instruments de dettes, à ses filiales et sociétés affiliées. Elle peut également accorder des garanties ou sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou celles de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société peut de plus nantir, transférer, ou donner en garantie d'une autre façon tout ou partie des ses actifs et ouvrir un compte bancaire à son nom.

La Société peut plus généralement avoir recours à toute technique et instrument se rapportant à ses investissements pour permettre une gestion plus efficace, y compris les techniques et instruments permettant à la Société de se protéger contre les risques de crédit, de change et de taux d'intérêts et tout autre risque.

La Société peut conclure toutes transactions commerciales ou financières relatives à des meubles ou immeubles, qui se rapportent directement ou indirectement à l'objet de la Société.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination QUINLAN PRIVATE CE COMMERCIAL CLIENT HOLDINGS S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des membres délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille Euros (25.000,- EUR) représenté par quatre cent cinquante (450) parts sociales de Catégorie A d'une valeur nominale de cinquante Euros (50,- EUR) chacune et par cinquante (50) parts sociales de Catégorie B d'une valeur nominale de cinquante Euros (50,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision du membre unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne à son détenteur le droit à une voix lors des assemblées générales ou extraordinaires.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul membre, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs membres, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite du membre unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Les gérants ne sont pas obligatoirement membres. Les gérants sont nommés et révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des membres par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société est valablement engagée vis à vis des tiers par la signature de son seul gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société est valablement engagée vis à vis des tiers par la signature conjointe de deux managers, avec nécessairement un manager de catégorie A et un manager de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut valablement délibérer qu'en présence d'au moins une majorité de gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés avec obligatoirement une majorité simple dans chaque catégorie de gérants.

**Art. 13.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** Le membre unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité de membres, chaque membre peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque membre possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des membres détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq, les décisions des associés peuvent être adoptées par voie de résolutions circulaires, le texte desquelles devra être envoyé à tous les associés par écrit, soit en faisant parvenir le document original, soit par télégramme, télex, téléfax ou e-mail. Les associés émettront leur vote par la signature du procès-verbal des résolutions circulaires.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout membre peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'associé unique/aux associés conformément aux dispositions d'une convention entre associés à signer entre eux et à défaut d'existence d'un tel document, en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société dès adoption par le conseil de gérance d'une résolution proposant le versement de dividendes et adoption d'une résolution des membres décidant le versement de dividendes.

**Art. 18.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement de dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, y compris durant le premier exercice social, sous les conditions suivantes:

Le gérant ou le conseil de gérance doit établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprise aux frais de la Société.

Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 19.** La dissolution et la liquidation de la Société doivent être décidées par une assemblée extraordinaire des membres devant un notaire luxembourgeois.

L'assemblée générale des membres ou le seul membre, le cas échéant, nommera un ou plusieurs liquidateurs qui exécuteront la liquidation, spécifiera les pouvoirs de ce(s) liquidateur(s) et déterminera sa/leur rémunération.

Lorsque la liquidation est clôturée, les produits de la liquidation de la Société, si il en existe, seront attribués aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent.

**Art. 20.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2007.

*Souscription - libération*

Les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (50,- EUR) chacune ont été souscrites par QUINLAN NOMINEES LIMITED, mentionnée ci-dessus.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq mille Euros (25.000,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Décisions du membre unique*

Le membre décide de:

1. Nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants:

*Gérants de catégorie A:*

- Monsieur Matthew Charles Fleming, comptable, né à Auckland, Nouvelle-Zélande, le 14 octobre 1970, demeurant au 76, St Alban's Park, Sandymount, Dublin 4, Irlande;

- Monsieur Ronan O'Donoghue, comptable, né à Cork, Irlande, le 5 septembre 1971, demeurant au 34 Edendale Road, Ranelagh, Dublin 6, Irlande;

- Monsieur Pierre Feltgen, avocat à la cour, né à Luxembourg, le 27 octobre 1966, avec adresse professionnelle au 12-14, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Gérant de catégorie B:*

- Monsieur Bruno Bagnouls, Directeur, avec adresse professionnelle à L-1882 Luxembourg 5, rue Guillaume Kroll, Grand-Duché de Luxembourg,

- Madame Florence Gerardy, comptable avec adresse professionnelle à L-1882 Luxembourg 5, rue Guillaume Kroll, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

2. Fixer l'adresse du siège social au 12-14, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents Euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Feltgen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 août 2007. Relation: EAC/2007/10034. — Reçu 250 euros.

*Le Receveur (signé):* Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007115306/239/315.

(070132081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

**Financière Transports et Organisations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7246 Helmsange, 42, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 119.955.

Nous soussigné société CD-SERVICES Sarl, établie à Luxembourg, déclarons démissionner de notre poste de commissaire aux comptes au sein de la société F.T.O. S.A., avec effet immédiat.



Luxembourg, le 30 juillet 2007.

CD-SERVICES Sàrl

Gérant

F. Collot

Référence de publication: 2007113920/320/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04324. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

### **Paepeweg Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.954.

#### — STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Robertus Johannes Steijn, entrepreneur, demeurant au 327, Leidseweg, 2253 JC Voorschoten, Pays-Bas, ici représenté par Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 4 juillet 2007.

2. Monsieur Petrus Hendrikus Jacobus Steijn, entrepreneur, demeurant au 33 Voorstraat, 2251 BM Voorschoten, Pays-Bas,

ici représenté par Monsieur Pierre Lentz, prénommé,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 4 juillet 2007.

3. Mademoiselle Margaretha Maria Catharina Steijn, secrétaire, demeurant au 2, Admiraal Helfrichlaan, 2243 AG Wasenaar, Pays-Bas,

ici représentée par Monsieur Pierre Lentz, prénommé,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 4 juillet 2007.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les présents statuts, sous la dénomination PAEPEWEG HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 33.000,- (trente-trois mille euros) représenté par 330 (trois cent trente) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 330.000,- (trois cent trente mille euros) qui sera représenté par 3.300 (trois mille trois cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 26 juillet 2012, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 2<sup>ème</sup> mercredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Les premiers administrateurs, le(s) premier(s) commissaire(s) et le premier président du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

*Souscription et Paiement*

Les 330 (trois cent trente) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. M. Robertus Johannes Steijn . . . . .	110	11.000,-
2. M. Petrus Hendrikus Jacobus Steijn . . . . .	110	11.000,-
3. Mlle Margaretha Maria Catharina Steijn . . . . .	110	11.000,-
Totaux: . . . . .	<u>330</u>	<u>33.000,-</u>

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 33.000,- (trente-trois mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.500,-.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

2. Monsieur Pierre Lentz, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

3. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Pierre Lentz est nommé Président.

*Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lentz, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007, LAC/2007/20997. — Reçu 330 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007115332/208/201.

(070132085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

**School S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 29.829.913,82.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.511.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth day of the month of August.

Before Maître Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SCHOOL S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated on 15 June 2007 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1741 of August 17th, 2007.

The meeting was presided by M<sup>e</sup> Sophie Laguesse, licenciée en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer M<sup>e</sup> Julia Holm-Hadulla, juriste, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxy holders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. As it appeared from said attendance list, all twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in the Company were represented at the present general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

III. The agenda of the meeting was as follows:

1. Waiver of the convening notices.
2. Restructuring of the issued share capital of the Company by the creation of two categories of shares, namely categories A and B.
3. Reclassification of the existing shares into shares of category B.
4. Increase of the issued share capital of the Company to twenty-nine million eight hundred and twenty-nine thousand nine hundred and thirteen point eighty-two Euro (EUR 29,829,913.82) by the issue of six thousand two hundred and seventy-seven (6,275) shares of category A having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and an aggregate share premium of twenty-nine thousand eight hundred eleven thousand one hundred thirty-eight point eighty-two Euro (EUR 29,811,138.82) against the contribution in kind by INTEL CORPORATION, a company incorporated under the laws of the State of Delaware (United States of America), having its principal headquarters at 2200 Mission College Blvd, Santa Clara, CA 95054 (INTEL), and its registered agent being THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, to the Company of forty-two million six hundred six thousand six hundred and fifty-three (42,606,653) non-voting common shares in SMART TECHNOLOGIES (HOLDINGS) INC. (the SMART HOLDCO Shares), a company incorporated under the laws of Alberta, with registered office at 300, 1207 - 11th Avenue SW, Calgary, Alberta T3C 0M5, and registered under number 2013291691 (SMART HOLDCO); approval of the valuation of the SMART HOLDCO Shares at twenty-nine million eight hundred and seventeen thousand four hundred and thirteen point eighty-two Euro (EUR 29,817,413.82). Subscription for the new shares by INTEL and payment thereof by way of the contribution of the SMART HOLDCO Shares.
5. Waiver by the shareholders of their preferential subscription right.
6. Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company in the draft form attached to the proxies including the amendment of the article 2 relating to the corporate object of the Company as follows:
 

« **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio. The Company may also borrow money in any form but within the limits provided by the law.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.»
7. Acknowledgment of the resignation of Sophie Laguesse and Stephen Kempen as managers of the Company.
8. Confirmation of the appointment of Geoffrey Henry and David Williams as managers of the Company and reclassification of such persons as category B managers.

9. Appointment of the category A managers out of a list of candidates presented by the holder of the shares of category A.

After deliberation, the meeting unanimously resolved as follows:

*First Resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present meeting, all shareholders waived the convening notices in respect of the present meeting. The shareholders represented confirmed that they consider themselves as duly convened and declared having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The meeting resolved to restructure the issued share capital of the Company by creating two categories of shares, namely a category A of shares and a category B of shares.

*Third resolution*

The meeting resolved to reclassify the existing shares into shares of category B.

*Fourth resolution*

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of twenty-nine million eight hundred and seventeen thousand four hundred and thirteen point eighty-two Euro (EUR 29,817,413.82) in order to bring it to twenty-nine million eight hundred and twenty-nine thousand nine hundred and thirteen point eighty-two Euro (EUR 29,829,913.82) by the issue of six thousand two hundred and seventy-five (6,275) shares of category A each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and having an aggregate share premium of twenty-nine million eight hundred eleven thousand one hundred and thirty-eight point eighty-two Euro (EUR 29,811,138.82) against the contribution in kind by INTEL (as defined in the agenda) to the Company of forty-two million six hundred six thousand six hundred and fifty-three (42,606,653) non-voting common shares having a nominal value of 1.- Canadian Dollar (CND 1.-) each in SMART TECHNOLOGIES (HOLDINGS) INC. (the SMART HOLDCO Shares), a company incorporated under the laws of Alberta, with registered office at 300, 1207 - 11th Avenue SW, Calgary, Alberta T3C 0M5 and registered under number 2013291691 (SMART HOLDCO).

The value of SMART HOLDCO Shares has been assessed by the board of managers of the Company in a report dated 28 August 2007.

The conclusion of such report reads as follows:

«In view of the above, the board of managers believes that the value of the Contribution in Kind consisting of 42,606,653 shares in issue in SMART HOLDCO, amounts to at least 29,817,413.82 Euro, being at least equal to the subscription price of the shares to be issued by the Company against the Contribution in Kind.»

Pursuant to the above, it is resolved to value the SMART HOLDCO Shares at twenty-nine million eight hundred and seventeen thousand four hundred and thirteen point eighty-two Euro (EUR 29,817,413.82) and to issue against the transfer thereof to the Company six thousand two hundred and seventy-five (6,275) shares of category A having an aggregate share premium of twenty-nine million eight hundred and eleven thousand one hundred and thirty-eight point eighty-two Euro (EUR 29,811,138.82) to INTEL. INTEL, duly represented by Julia Holm-Hadulla in virtue of a proxy dated 28th August 2007, confirmed to accept to subscribe for the six thousand two hundred and seventy-five (6,275) shares of category A having an aggregate share premium of twenty-nine million eight hundred and eleven thousand one hundred and thirty-eight point eighty-two Euro (EUR 29,811,138.82).

Proof of the transfer of the SMART HOLDCO Shares to the Company was shown to the meeting.

It is further resolved to acknowledge that INTEL has undertaken to bear the capital duty due on the contribution of the SMART HOLDCO Shares to the Company.

*Fifth resolution*

The meeting acknowledged the waiver by the existing shareholders of their preferential subscription right over the new six thousand two hundred and seventy-five (6,275) shares issued.

*Sixth resolution*

The meeting resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio. The Company may also borrow money in any form but within the limits provided by the law.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an indefinite period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of SCHOOL S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

### B. Share capital - Shares

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty-nine million eight hundred and twenty-nine thousand nine hundred and thirteen point eighty-two Euro (EUR 29,829,913.82) represented by six thousand two hundred seventy-five (6,275) shares of category A with a par value of one Euro (EUR 1.-) each and having an aggregate share premium of twenty-nine million eight hundred and eleven thousand one hundred and thirty-eight point eighty-two Euro (EUR 29,811,138.82) and twelve thousand five hundred (12,500) shares of category B with a par value of one Euro (EUR 1.-). Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by unanimous decisions of the shareholders.

**Art. 8.** The Company will recognise only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** No shares of the Company may be transferred without the prior unanimous written consent of the shareholders of the Company.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 12.** The Company shall be managed by a board of managers composed of four (4) members who need not to be shareholders.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by decision of the shareholders. Two (2) managers shall be elected on a list of candidates proposed by the shareholders holding the shares of category A (hereinafter «Category A Manager») and the two (2) other managers shall be elected on a list of candidates proposed by the shareholders holding shares of category B (hereinafter «Category B Manager»). The shareholders shall fix the term of their office and may dismiss them freely at any time. In case of resignation, dismissal or death of one (1) of the managers, the replacement manager shall be appointed by the general meeting of shareholders and chosen from a list of candidates presented by the category of shareholders which had initially proposed the resigning or dismissed manager. The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two (2) managers, one of which being a Category A Manager and the other being a Category B Manager.

**Art. 13.** The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two (2) managers, one of which being a Category A Manager and the other being a Category B Manager, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least five (5) days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by fax, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by fax or similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if all the managers are present at a meeting of the board of managers.

Decisions of the board of managers shall require the unanimous approval of the managers of the Company to be validly adopted. The chairman does not have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by fax, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman of the board of managers or by two (2) managers, one of which being a Category A Manager and the other being a Category B Manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the board of managers or by two (2) managers, one of which being a Category A Manager and the other being a Category B Manager, or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Collective decisions of the shareholders**

**Art. 17.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Collective decisions, including decisions relating to the amendments of the articles of incorporation of the Company, shall require the unanimous approval of the shareholders to be validly adopted.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 19.** The Company's financial year commences on the first January and ends on the thirty-first December of the same year.

**Art. 20.** Each year on the thirty-first December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

The Company may distribute interim dividends, in accordance with the provisions of the Law.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one (1) or more liquidators, who need not to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion of the shares of the Company held by them.

**Art. 23.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

##### *Seventh resolution*

The meeting resolved to acknowledge the resignation of Sophie Laguesse, Licenciée en droit, residing in 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, born on May 3rd, 1974, in Liège (Belgium) and Stephen Kempen, Head of Funds Administration, residing in 15 Portland Place, London W1B 1PT, born on July 19th, 1974, in Cape Town (South Africa) effective on date hereof as managers of the Company.

##### *Eighth resolution*

The meeting resolved to confirm the appointment of Geoffrey Henry and David Williams as managers of the Company. It is resolved to reclassify Geoffrey Henry and David Williams as Category B Managers.

##### *Ninth resolution*

The meeting resolved to appoint the following persons as Category A Managers for an unlimited period from a list of candidates submitted by the category A shareholders:

- Arvind Sodhani, President, INTEL CAPITAL /Senior Vice President, INTEL CORPORATION, 2200 Mission College Blvd., RN646, Santa Clara, CA 95052 born on March 11th, 1954, in Allahbad, India
- Rajiv Goel, Managing Director, INTEL CAPITAL, INTEL CORPORATION 2200 Mission College Blvd., RN646, Santa Clara, CA 95052, born on June 17, 1958, in Mumbai, India.

There being no further item on the agenda the Meeting was closed.



*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three hundred nine thousand euro (€ 309,000.-)

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Esch/Alzette on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de SCHOOL S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée le 15 juin 2007 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1741 du 17 août 2007.

L'assemblée était présidée par M<sup>e</sup> Sophie Laguesse, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg.

Il a été nommé comme secrétaire et scrutateur M<sup>e</sup> Julia Holm-Hadulla, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, la présidente, la secrétaire et scrutateur, et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de ladite liste de présence que toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises dans la Société étaient représentées associés de la Société, et les associés de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Restructuration du capital social émis de la Société par la création de deux catégories de parts sociales, la catégorie A et la catégorie B.
3. Reclassification des parts sociales existantes en parts sociales de catégorie B.
4. Augmentation du capital social émis de la Société à vingt-neuf millions huit cent vingt-neuf mille neuf cent treize virgule quatre-vingt-deux euro (EUR 29.829.913,82) par l'émission de six mille deux cent soixante-quinze (6.275) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et une prime d'émission totale de vingt-neuf millions huit cent onze mille cent trente-huit virgule quatre-vingt-deux euro (EUR 29.811.138,82) en contrepartie de l'apport en nature par INTEL CORPORATION, une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son principal établissement au 2200 Mission College Blvd, Santa Clara, CA 95054 (INTEL), et registered agent étant THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, à la Société de quarante-deux millions six cent six mille six cent cinquante-trois (42.606.653) actions ordinaires sans droit de vote dans SMART TECHNOLOGIES (HOLDINGS) INC. (les Actions SMART HOLDCO), une société constituées selon les lois d'Alberta, avec siège social au 300, 1207 - 11th Avenue SW, Calgary, Alberta T3C 0M5, et enregistrée sous le numéro 2013291691 (SMART HOLDCO); approbation de l'évaluation des Actions SMART HOLDCO à vingt-neuf millions huit cent dix-sept mille quatre cent treize virgule quatre-vingt-deux euro (EUR 29.817.413,82) (le taux de change CND vers EUR étant établi à 0,69983 au jour du 24 août 2007. Souscription aux nouvelles parts sociales par INTEL et paiement de celles-ci par voie d'apport des Actions SMART HOLDCO.

5. Renonciation des associés à leur droit préférentiel de souscription.

6. Modification et refonte des statuts de la Société dans la version du projet annexée aux procurations comprenant les modifications de l'article 2 concernant l'objet social de la Société comme suit:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut aussi emprunter de l'argent sous toutes formes mais dans les limites prévues par la loi.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.»

7. Confirmation de la démission de Sophie Laguesse et Stephen Kempen en tant que gérants de la Société.
8. Confirmation de la nomination de Geoffrey Henry et David Williams en tant que gérants de la Société et reclassification de ces personnes comme gérants de catégorie B.
9. Nomination de gérants de classe A à partir d'une liste de candidats proposée par les détenteurs des parts sociales de catégorie A.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première Résolution*

L'entière responsabilité du capital social étant représentée à la présente assemblée, tous les associés ont renoncé aux formalités de convocation relative à la présente assemblée. Les associés présents se considèrent dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

*Seconde Résolution*

L'assemblée a décidé de restructurer le capital social de la Société en créant deux catégories de parts sociales, une catégorie A de parts sociales et une catégorie B de parts sociales.

*Troisième Résolution*

L'assemblée a décidé de reclassifier les parts sociales existantes en parts sociales de catégorie B.

*Quatrième Résolution*

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de vingt-neuf millions huit cent dix-sept mille quatre cent treize virgule quatre-vingt-deux euro (EUR 29.817.413,82) afin qu'il s'élève à vingt-neuf millions huit cent vingt-neuf mille neuf cent treize virgule quatre-vingt-deux euro (EUR 29.829.913,82) par l'émission de six mille deux cent soixante-quinze (6.275) parts sociales de catégorie A ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et ayant une prime d'émission totale de vingt-neuf millions huit cent onze mille cent trente-huit virgule quatre-vingt-deux euro (EUR 29.811.138,82) en contrepartie d'un apport en nature par INTEL (tel que défini dans l'ordre du jour) à la Société de quarante-deux millions six cent six mille six cent cinquante-trois (42.606.653) actions ordinaires sans droit de vote ayant une valeur nominale de un dollar canadien chacune dans SMART TECHNOLOGIES (HOLDINGS) INC. (les Actions SMART HOLDCO), une société constituée selon les lois d'Alberta, avec siège social au 300, 1207 - 11th Avenue SW, Calgary, Alberta T3C 0M5, et enregistrée sous le numéro 2013291691 (SMART HOLDCO).

La valeur des Actions SMART HOLDCO a été établie par le conseil de gérance de la Société dans un rapport daté du 28 août 2007.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Au vu de ce qui précède, le conseil de gérance estime que la valeur de l'Apport en Nature se composant de 42.606.653 actions émises dans SMART HOLDCO, s'élève au moins à 29.817.413,82 euro, ce qui est au moins égal au prix de souscription des parts sociales qui seront émises dans la Société en contrepartie de l'Apport en Nature.»

En conséquence de ce qui précède, il est décidé d'évaluer les Actions SMART HOLDCO à vingt-neuf millions huit cent dix-sept mille quatre cent treize virgule quatre-vingt-deux euro (EUR 29.817.413,82) et d'émettre en contrepartie du transfert de celles-ci à la Société six mille deux cent soixante-quinze (6.275) parts sociales de catégorie A ayant une prime d'émission totale de vingt-neuf millions huit cent onze mille cent trente-huit virgule quatre-vingt-deux euro (EUR 29.811.138,82) à INTEL. INTEL, dûment représentée par Julia Holm-Hadulla, en vertu d'une procuration datée du 28 août 2007, a confirmé accepter de souscrire aux six mille deux cent soixante-quinze (6.275) parts sociales ayant une prime d'émission totale de vingt-neuf millions huit cent onze mille cent trente-huit virgule quatre-vingt-deux euro (EUR 29.811.138,82).

Preuve du transfert des actions SMART HOLDCO à la Société a été montrée au notaire soussigné.

Il a été en outre décidé de constater qu'INTEL s'est engagé à prendre à sa charge le paiement du droit d'apport dû suite à l'apport des Actions SMART HOLDCO à la Société.

*Cinquième Résolution*

L'assemblée a constaté la renonciation par les associés existants à leur droit préférentiel de souscription sur les six mille deux cent soixante-quinze (6.275) nouvelles parts sociales émises.

*Sixième Résolution*

L'assemblée a décidé de modifier et refondre les statuts de la Société comme suit:

**A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la

gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut aussi emprunter de l'argent sous toutes formes mais dans les limites prévues par la loi.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de SCHOOL S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Des agences ou succursales peuvent être établies tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-neuf millions huit cent vingt-neuf mille neuf cent treize virgule quatre-vingt-deux euro (EUR 29.829.913,82) représenté par six mille deux cent soixante-quinze (6.275) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et auquel une prime d'émission globale de vingt-neuf millions huit cent onze mille cent trente-huit virgule quatre-vingt-deux euro (EUR 29.811.138,82) est attachée et douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra être modifié à tout moment moyennant accord unanime des associés.

**Art. 8.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Aucune part sociale de la Société ne pourra être cédée sans l'accord préalable, écrit et unanime des associés de la Société.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### **C. Gérance**

**Art. 12.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé de quatre (4) membres qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par décision des associés. Deux (2) gérants seront élus à partir d'une liste de candidats proposée par les associés détenant les parts sociales de catégorie A (ci-après «Gérant de Catégorie A») et les deux (2) autres gérants seront élus à partir d'une liste de candidats proposée par les associés détenant les parts sociales de catégorie B (ci-après «Gérant de Catégorie B»). Les associés fixent la durée de leur mandat et peuvent librement les révoquer à tout moment. En cas de démission, de révocation ou de décès de l'un (1) des gérants, un nouveau gérant sera nommé par l'assemblée générale des associés et sera choisi à partir d'une liste de candidats proposée par la catégorie d'associés qui avait initialement proposé le gérant démissionnaire ou révoqué.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) gérants, l'un étant un Gérant de Catégorie A et l'autre étant un Gérant de Catégorie B.

**Art. 13.** Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président, ou de deux (2) gérants, l'un étant un Gérant de Catégorie A et l'autre étant un Gérant de Catégorie B, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie ou tout moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si tous les gérants sont présents à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance devront recueillir l'unanimité des voix des gérants pour être valablement adoptées. Le président du conseil de gérance n'a pas de voix prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie ou tout autre moyen similaire de communication, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président du conseil de gérance ou par deux (2) gérants, l'un étant un Gérant de Catégorie A et l'autre étant un Gérant de Catégorie B. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil de gérance ou par deux (2) gérants, l'un étant un Gérant de Catégorie A et l'autre étant un Gérant de Catégorie B, ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### D. Décisions collectives des associés

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Les décisions collectives, y compris les décisions relatives aux modifications statutaires de la Société, devront recueillir l'unanimité des voix des associés pour être valablement adoptées.

#### E. Année sociale - Bilan - Répartition

**Art. 19.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 20.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

La Société peut verser des bénéfices intérimaires conformément aux dispositions de la Loi.

#### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateur(s), associé (s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales de la Société qu'ils détiennent.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Septième Résolution*

L'Assemblée a décidé de constater la démission de Sophie Laguesse, Licenciée en droit, demeurant à 2, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, née le 3 mai 1974, à Liège (Belgique) et Stephen Kempen, Directeur Administration de Fonds, demeurant à 15 Portland Place, Londres, W1B 1PT, né le 19 juillet 1974, à Cape Town (Afrique du Sud) en tant que gérants de la Société avec effet à la date du présent acte.

##### *Huitième Résolution*

L'assemblée a décidé de confirmer la nomination de Geoffrey Henry et David Williams en tant que gérants de la Société. Il a été décidé de reclassifier Geoffrey Henry et David Williams comme Gérants de Catégorie B.

*Neuvième Résolution*

L'assemblée a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants de Catégorie A pour une période indéterminée, à partir d'une liste de candidats proposée par les associés de catégorie A:

- Arvind Sodhani, Président, INTEL CAPITAL /Vice Président Senior, INTEL CORPORATION, 2200 Mission College Blvd., RN646, Santa Clara, CA 95052, né le 11 mars 1954 à Allahbad, Inde

- Rajiv Goel, Président Directeur Général, INTEL CAPITAL, INTEL CORPORATION 2200 Mission College Blvd., RN646, Santa Clara, CA 95052, né le 17 juin 1958 à Mumbai, Inde.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

*Dépenses*

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société suite au présent acte sont estimés à environ trois cent neuf mille euros (€ 309.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date en tête des présentes.

Après lecture de ce procès-verbal, les membres du Bureau ont tous signés avec le notaire le présent acte notarié.

Signé: Laguesse, J. Holm-Hadulla, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Al., le 31 août 2007, Relation: EAC/2007/10455. — Reçu 298.174,14 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Oehmen.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 septembre 2007.

F. Kesslerer.

Référence de publication: 2007114233/219/458.

(070130793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

**Damia Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 95.476.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 3 septembre 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Cinquième résolution*

Le mandat des Administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer, pour un terme de - 1 - (un) an, les Administrateurs suivants:

Monsieur Davide Murari, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

Monsieur Mirko La Rocca, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat ainsi conféré aux Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Le mandat du Commissaire expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de renommer, pour un terme de - 1 - (un) an, FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

*Le Conseil d'Administration*

S. Desiderio / M. La Rocca

Référence de publication: 2007115321/43/28.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06399. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070131721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

**Dufrais S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9764 Marnach, 9, Marburgerstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 106.235.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DUFRAIS SA  
Signature

Référence de publication: 2007114329/557/13.

Enregistré à Diekirch, le 19 septembre 2007, réf. DSO-CI00123. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070130449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

---

**Chauffage Moderne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.  
R.C.S. Luxembourg B 70.230.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
réunis à Luxembourg, le 30 avril 2007*

L'assemblée réélit Administrateurs pour un an:

Mme Nathalie Maier, employée privée, demeurant à Schrassig.  
M. Jacquot Schwertzer, commerçant, demeurant à Schrassig  
M. Roland Delvaux, directeur, demeurant à Kleinbettingen.

L'assemblée réélit Commissaire pour un an:

La société DMS & ASSOCIES, S.à.r.l, ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration  
tenue immédiatement après l'Assemblée Générale*

Le Conseil d'Administration élit:

- Mme Nathalie Maier, Présidente,  
- M. Jacquot Schwertzer, Administrateur-délégué,  
confirme M. Roland Delvaux en sa qualité de directeur,  
nomme Fondé de Pouvoir:

- M. Jean-Yves Colson,  
- M. Laurent Homel et  
- Mme Pascale Zeimes,

et fixe les pouvoirs comme suit:

A) La société est engagée, en toutes circonstances, sans limitation, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur délégué détenteur de la carte d'artisan ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué détenteur de la carte d'artisan.

B) Pour la gestion journalière des affaires:

La société est engagée, sans limitation, par la signature individuelle de l'administrateur délégué, détenteur de la carte d'artisan.

La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 1.200,- EUR par la seule signature du directeur.

La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 1.200,- EUR par la seule signature d'un fondé de pouvoir.

C) Les actions en justice, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou de l'administrateur délégué.

Pour extraits conformes  
J. Schwertzer  
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007115350/2054/41.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03465B. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

---

**Made By Dan S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9180 Oberfeulen, 42, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 95.287.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

Référence de publication: 2007114331/596/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07917. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

---

**BDO Compagnie Fiduciaire, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 71.178.

*Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Claude Schmitz, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Daniel Croise, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Marc Lamesch, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Marc Thill, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Müllerklein Werner, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007115527/534/40.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03786. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

---

**Sierra Investments (Luxembourg) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 47.075,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.118.

Les comptes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007114431/260/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09025. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

**Friedhaff S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 91.971.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg,  
tenue exceptionnellement le 19 avril 2007*

L'assemblée réélit administrateurs pour un an:

M. J.-Pierre Schmitz, cultivateur, Diekirch.

M. Jacquot Schwertzer, administrateur de sociétés, Schrassig.

M. Albert Wildgen, avocat, Luxembourg.

M. René Steichen, avocat, Luxembourg.

Mme Nathalie Maier, employée, Schrassig.

Mme Maryse Greisch, conseiller fiscal, Luxembourg.

Réélit commissaire pour un an:

M. Jean-Yves Colson, comptable, demeurant à B-6780 Messancy, 1, rue des Cerisiers.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration  
tenue immédiatement après l'assemblée générale tenue exceptionnellement le 19 avril 2007*

1. Est réélu Président M. J.-Pierre Schmitz, Diekirch.

2. Est nommé administrateur-délégué M. Jacquot Schwertzer, Schrassig.

Sont nommés fondés de pouvoirs:

- M. Jean-Yves Colson, 1, rue des Cerisiers, B-6780 Messancy

- M. Dominique Salvi, 40 bis, rue du Tivoli, F-54400 Longwy-Haut

3. Les pouvoirs sont fixés comme suit:

a) La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de trois administrateurs, sans limitation, qui n'auront pas à justifier vis-à-vis des tiers des pouvoirs en vertu desquels ils agissent.

b) La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 100.000,- € (cent mille euros) par la seule signature de l'administrateur-délégué.

c) La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 10.000,- € (dix mille euros) par la signature d'un fondé de pouvoirs.

d) Les actions en justice, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par l'Administrateur-délégué et/ou le Conseil d'Administration.

Pour extraits conformes

J. Schwertzer

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007115345/2058/39.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03385. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

---



**Lobo SA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 35.242.

—  
*Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007114717/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01394. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

---

**INnet Luxembourg S.A., en abrégé INnet, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 51.065.

—  
En date du 8 septembre 2006, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

d'accepter avec effet immédiat les démissions de:

- Monsieur Andrew James MacLeod,
  - Monsieur Luc Geudens
  - Monsieur Luc Dierckx
- en tant qu'administrateurs
- Monsieur Martin Govaert, délégué à la gestion journalière, en tant que directeur général
  - PKF LUXEMBOURG S.à r.l., en tant que commissaire

de nommer

- Monsieur Mark Kearns, né le 22 novembre 1963 à Maryland, Etats-Unis, demeurant à 41 King George Square, Richmond, Surrey TW 10 6LF, Royaume-Uni, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 31 mars 2006 jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2007.

de prolonger le mandat de

- VERIZON EUROPEAN HOLDINGS LIMITED en tant que commissaire, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels pour l'exercice social de la Société clôturé au 31 décembre 2007.

Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Rory Cole;
- Monsieur Carl Roberts et
- Monsieur Mark Kearns.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

INnet LUXEMBOURG S.A., en abrégé INnet

Signature

Référence de publication: 2007114892/250/32.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06957. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

---

**Millenium Diamond Services Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 66.566.

—

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 15 mai 2007, les résolutions suivantes ont été prises:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la tenu de la prochaine assemblée générale statutaire, à savoir:

*Administrateurs:*

Meir Boukris demeurant au 3, Kwikstaartlaan, B-2610 Wilrijk, Belgique;

Dani Sheldon Shein demeurant au 18 Brampton Gove, Hendon, London NW4 4AG Royaume-Uni;

Richard Alexander Hambro demeurant au 4 Egerton Place London SW3 2EF Royaume-Uni;

*Commissaire aux Comptes:*

FIDUCIAIRE NATIONALE S.à r.l., 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007114766/631/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06826. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

**Hidega S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8140 Bridel, 106, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 67.104.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 17 juillet 2007*

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Robert Frank, demeurant 1, rue du Luxembourg à Hassel (L-5760), en qualité de président du conseil d'administration pour une durée correspondant à celle restante pour son mandat d'administrateur. Son mandat prendra donc fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010 sur les comptes clos le 31 décembre 2009.

Bridel, le 17 juillet 2007.

R. Frank / H. Kurt / C. Johann.

Référence de publication: 2007114771/597/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03663. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

**Birch S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 47.324.

—

**EXTRAIT**

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 7 mai 2007:

1. les actionnaires acceptent la démission d'ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A de son poste d'administrateur avec effet immédiat;

2. les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007114777/777/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03176. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070131096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

**R.v.S. Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 67.114.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2007*

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2007 que:

- Les mandats des administrateurs Rudy Von Sternberg, Marilyne Bourlard et Géraldine Lebrun sont prorogés pour une durée de 6 ans et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

- La FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES Sàrl, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121.917 est nommée commissaire aux comptes en remplacement de la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES S.à r.l., démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, sàrl

Signature

Référence de publication: 2007115373/7262/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08126. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070132442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

**Cabot Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.251.

—  
Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 septembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 1153 du 4 novembre 2003.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CABOT HOLDING S.A.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007114855/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08381. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070132229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

**Public Safety Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 117.722.

—  
La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 6 juillet 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1725 du 15 septembre 2006.

Les comptes annuels au 31 octobre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PUBLIC SAFETY LUXEMBOURG, S.À R.L.

Signature

Référence de publication: 2007114844/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09172. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

---

**Rietschaar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.867.

—  
Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 juin 2002, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 1268 du 2 septembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RIETSCHAAR S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007114847/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08404. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

---

**Meluna Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.467.

—  
Constituée par-devant M<sup>e</sup> Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2005, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 527 du 13 mars 2006.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MELUNA INVESTMENTS S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007114848/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08397. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

---

**Opus Estates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 61.127.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NATIONWIDE MANAGEMENT S.A.

Administrateur-délégué

Signature

Référence de publication: 2007114869/760/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07692. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

---

**ICAP Luxembourg Holdings (No.2) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 270.100.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.262.

—  
Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007114861/6295/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08962. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

---

**Onis Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.297.

—  
Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 6 février 2006, acte publié au Mémorial C n° 921 du 11 mai 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ONIS GROUP S.A.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007114859/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08206C. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

---

**Galata S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 49.811.

—  
Constituée par-devant M<sup>e</sup> Marthe Thyes-Walch, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 1994, acte publié au Mémorial C n° 163 du 8 avril 1995. Les statuts ont été modifiés par acte sous seing privé dans le cadre de la conversion du capital en euros en date du 28 décembre 1999 et l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 371 du 24 mai 2000.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GALATA S.A.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007114853/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08387. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

---

**Sopagro S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 40.742.

—  
Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007114878/48/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09529. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

---

**CVC Capital Partners Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 104.817.

Le bilan au 31 mars 2007 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

P. Denis

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007114873/8080/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09852. - Reçu 111 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

---

**CVC Capital Partners Investment Underwriting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 98.453.

Le bilan au 31 mars 2007 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

P. Denis

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007114875/8080/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09861. - Reçu 103 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

---

**CVC Capital Partners (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 90.106.

Le bilan au 31 mars 2007 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

P. Denis

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007114872/8080/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09856. - Reçu 113 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

---

**Opus Estates S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 61.127.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NATIONWIDE MANAGEMENT S.A.  
*Administrateur-délégué*  
Signature

Référence de publication: 2007114868/760/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07698. - Reçu 26 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070131937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

---

**ICAP Luxembourg Holdings (No.1) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 500.355.300,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 117.079.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2007114862/6295/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08963. - Reçu 34 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070131815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

---

**Pesa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 25.208.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 21 novembre 1986, acte publié au Mémorial C n° 51 du 2 mars 1987. Le capital a été converti en euros par acte sous seing privé en date du 21 décembre 2001, publié par extrait au Mémorial C n° 881 du 10 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PESA S.A.*  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007114858/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08205. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070132224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

---

**Seton House Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 688.223.100,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 117.724.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1725 du 15 septembre 2006.

Les comptes annuels au 31 octobre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SETON HOUSE LUXEMBOURG, S.À R.L.

Signature

Référence de publication: 2007114843/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09177. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

---

**Canvest Corporation, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 620.910,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 119.862.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

Pour CANVEST CORPORATION

Signature

Référence de publication: 2007114860/6295/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08959. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

---

**Opus Estates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 61.127.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NATIONWIDE MANAGEMENT S.A.

Administrateur-délégué

Signature

Référence de publication: 2007114867/760/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07694. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

---

**LGT Trust & Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.663.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007114870/6449/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI07963. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

---